

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Présents (16) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (5) : Régis MARCEL (procuration à Hélène BOULAS), Amélie RAVEL (procuration à Laurent TERRAIL), Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS), Danielle JOLLAND (procuration à Marie-Jo JEAN), Joseph PERROUD (procuration à Sylvie ROUVIER)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL, assisté de Simon TERRAIL, Directeur général des services.

La séance est ouverte à 19h37 et le quorum constaté

Le Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

Arrivée de Vincent CAUSSE à 19h45

Délibération n°230525-01 / Modification du règlement intérieur du conseil municipal
--

Olivier ROCHAS rappelle qu'en application de l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Lors de la séance du 10 juin 2021, le conseil municipal de la commune de Montmeyran a adopté son règlement intérieur.

Suite à la réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, il convient de mettre en conformité ce règlement intérieur avec les nouvelles dispositions.

Marie-Jo JEAN présente les nouvelles dispositions. La réforme supprime tout d'abord le compte rendu des séances des assemblées délibérantes des communes, EPCI et syndicats mixtes fermés. Il est ainsi proposé de supprimer le 4.1 du règlement intérieur portant sur le compte rendu sommaire.

La réforme prévoit ensuite la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant. La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. La liste des délibérations examinées par le conseil municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Par ailleurs les délibérations sont obligatoirement signées à la fois par le maire et par le ou les secrétaires de séance, avant leur transmission au contrôle de légalité et avant leur publication.

Il est ainsi proposé de compléter le 4.2 du règlement intérieur qui devient 4.1.

Autre modification le procès verbal de chaque séance est signé par le président et le secrétaire de séance. Le procès verbal doit être signé une fois qu'il a été approuvé, c'est à dire lors de la séance suivante. Si le secrétaire de séance n'est pas présent lors de la séance suivante, il sera considéré comme définitivement approuvé à la date de la signature par le secrétaire de séance et par le maire. Il est ainsi proposé de compléter le 4.3 du règlement intérieur qui devient 4.2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Arrivée Florent FAUCHERY à 19h40

Délibération n°230525-02 / Composition des commissions municipales

Olivier ROCHAS rappelle que le conseil municipal dispose d'une totale liberté pour mettre en place des commissions qui sont composées uniquement d'élus. Par délibération du 15 juillet 2020, 6 commissions municipales avaient été créées. Ces instances sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Olivier ROCHAS explique la nécessité d'actualiser la composition des commissions municipales suite à la modification du tableau conseil municipal en date du 5 avril 2023 et présente la composition des différentes commissions municipales.

Vincent CAUSSE demande pourquoi le Maire ne fait parti d'aucune commission. Olivier ROCHAS lui répond que le Maire est président de chacune des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer une commission municipale Sobriété énergétique
- **APPROUVE** la composition des commissions municipales comme suit :

Commissions municipales	Membres désignés
Commission finances, économie et administration générale	Isabelle VATANT, Régis MARCEL, Bernard CROZAT, Marie-Jo JEAN, Carole de JOUX, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER, Laurent TERRAIL, Laetitia CHALLANCIN, Sébastien CARRE
Commission affaires sociales, enfance et jeunesse	Isabelle VATANT, Bernard CROZAT, Sébastien CARRE, Catherine RISSOAN, Danielle JOLAND, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Christine CAUSSE LAMBERT
Commission information, communication, transition écologique	Régis MARCEL, Hélène BOULAS, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Maud SARMEO, Christine FIGUET, Laurent TERRAIL
Commission urbanisme et aménagement	Amélie RAVEL, Carole de JOUX, Florent FAUCHERY, Régis MARCEL, Laurent TERRAIL

Commission travaux, bâtiments, voiries, réseaux	Laurent TERRAIL, Pascal PEREZ, Alain TERRAIL, Vincent CAUSSE, Sébastien CARRE, Marie-Jo JEAN, Hélène BOULAS, Danielle JOLLAND
Commission vie quotidienne, animation, associations	Sylvie ROUVIER, Christine FIGUET, Danielle JOLLAND, Catherine RISSOAN, Marie-Jo JEAN, Joseph PERROUD, Maud SARMEO
Commission Sobriété énergétique	Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Régis MARCEL, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Laetitia CHALLANCIN, Florent FAUCHERY

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Délibération n°230525-03 / Création de groupes de travail

La mise en place de groupes de travail s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Montmeyranaises et les Montmeyranais. Ces groupes de travail sont créés en fonction des besoins de chaque commission municipale pour apporter des avis consultatifs. Olivier ROCHAS établit la liste des groupes de travail déjà créés :

- Plan de Montmeyran : 10 juillet 2020
- Jardins partagés : 10 juillet 2020
- Marché d'été : 10 juillet 2020
- Noël des aînés : 24 septembre 2020
- Compost de quartier : 24 septembre 2020
- Mobilités : 24 septembre 2020
- Ambroisie : 10 avril 2021
- Zéro déchet : 10 juin 2021
- Patrimoine : 10 juin 2021
- Seniors / aidants / aînés : 10 juin 2021
- Espace de gratuité : 27 octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de la création d'un nouveau groupe de travail « Sentiers » dans le cadre de la commission information, communication, transition écologique
- **DECIDE** de la clôture du groupe de travail « Plan de Montmeyran »

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Délibération n°230525-04 / Convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS Drômois
--

Olivier ROCHAS rappelle que le 15 décembre 2022, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour que la commune s'engage dans la labellisation des coteaux en espaces naturels sensibles (ENS).

Hélène BOULAS rappelle que le site des Pelouses sèches de Montmeyran a fait l'objet d'études menées par la « collectivité » démontrant la richesse et les enjeux de préservations et d'ouverture au public du site.

Hélène BOULAS présente le projet de convention tripartite entre la Commune, Valence Romans Agglomération et le Département de la Drôme. Elle synthétise les engagements clés de ce conventionnement :

- Disposer d'une expertise pour la gestion du site ;
- D'augmenter les connaissances du site ;
- Réunir le comité de gestion une fois par an et définir avec ce comité des objectifs de gestion ;
- Cofinancer les mesures de gestion ;
- Gérer le site en tant qu'Espace Naturel ;
- De prévoir des conventionnements avec les propriétaires privés et/ou les exploitants sur les parcelles faisant l'objet de mesures de gestion ;
- Rendre un bilan annuel au Département.

L'Agglomération accompagnera dans la réalisation des études nécessaires et dans la rédaction du dossier de candidature au titre des ENS. Le Département apporte des aides techniques et un soutien financier.

Hélène BOULAS précise que les propriétaires privées disposant de parcelles sur le site peuvent bénéficier eux aussi de financement du Département à condition de l'existence d'un conventionnement avec la commune.

Carole DE JOUX demande quelle est la durée de la phase préparatoire. Hélène BOULAS explique qu'il faut obtenir la finalisation du plan de gestion. L'objectif initial de fin 2023 sera plutôt reporté à mi 2024.

Catherine RISSOAN demande si tous les propriétaires sont au courant du projet de labellisation. Hélène BOULAS répond que pour le moment il n'y a pas eu de communication large. Est envisagée une réunion d'information à l'automne auprès des différents propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS Drômois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Délibération n°230525-05 / Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Olivier ROCHAS rappelle que lors du vote du budget, le principe du changement du grillage de l'école élémentaire a été acté. Ces travaux pourraient faire l'objet d'un subventionnement de l'Etat par le biais du FIDP. Olivier ROCHAS présente le plan de financement prévisionnel.

Sébastien CARRE demande quand les travaux de remplacement du grillage pourront être entrepris. Simon TERRAIL précise qu'il faudra obtenir au préalable l'accord de financement avant d'intégrer ce chantier de le plan de charges des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le maire à demander cette subvention et à signer tous actes afférents
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération suivant

Montant des travaux	Financements	
3602 €	Subvention	2878 €
	Auto-financement	724 €

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Tirage au sort des jurés d'assises

Olivier ROCHAS explique qu'il convient d'effectuer le tirage au sort public des jurés d'assises. Pour rappel, un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises. Il participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison.

En vertu de l'article L261 du Code de procédure pénale, « *dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription* ». Le nombre des personnes à tirer au sort pour la commune de Montmeyran est de six électeurs âgés de 23 ans au moins.

Questions et informations diverses

Maud VEYRIER présente l'appel à projet visant à la création d'un équipement sportif dans le cadre du « Plan 5000 terrains ». Elle sollicite l'avis des membres du conseil sur la nature de l'équipement à créer. Les débats portent autour de deux options : la création d'un skatepark ou d'un city stade. Le sujet sera abordé lors d'une réunion de la commission vie quotidienne ouverte à tous les élus souhaitant participer au projet.

Sébastien CARRE annonce que l'audit énergétique du groupe scolaire vient d'être réalisé et que les résultats seront bientôt diffusés.

Marie-Jo JEAN interpelle sur l'indisponibilité des toilettes publiques du village suite à dégradation et invite à se renseigner sur les toilettes publiques qui ont été installés sur la commune de Beaumont les Valence.

Catherine RISSOAN annonce qu'une réunion publique de présentation de la mutuelle communale se déroulera le 12 juin à 18h.

Carole DE JOUX rappelle la venue lors de ce week end de Pentecôte de nos amis allemands dans le cadre du jumelage.

Sylvie ROUVIER annonce la victoire de la commune pour le concours Mon beau Village Drômois organisé par le Dauphiné Libéré. La commune est ainsi qualifiée pour le concours régional. La remise du prix sera organisée le mardi 6 juin.

Sébastien CARRE annonce que le mardi 6 juin le passage des enfants de l'école de Sauzet dans le cadre de la TDV.

Bernard CROZAT annonce l'accord de financement de la Conférence des Financeurs de la Drôme suite au dépôt d'une demande de subvention concernant un spectacle AVC.

Christine CAUSSE LAMBERT annonce le projet d'un second créneau d'ouverture de la Redonnerie le mercredi soir mais uniquement pour les retraits.

Olivier ROCHAS annonce les prochaines séances du conseil municipal :

- le mardi 4 juillet à 19h30
- le jeudi 14 septembre à 19h30
- le jeudi 9 novembre à 19h30

La séance est levée à 21h04

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le Secrétaire de séance
Laurent TERRAIL

